

Image not found or type unknown



Fin du moratoire d'un dossier de surendettement

Par **ANITA**, le **08/07/2009** à **20:43**

Bonjour,
je souhaiterais avoir des informations concernant le déroulement de la procédure d'un dossier de surendettement. Mon dossier a été accepté, il a été mis en place un moratoire de 18 mois pour 2 dettes et 24 mois pour le reste. Je vais arriver au 18 mois et je suis toujours dans l'impossibilité de rembourser (seule avec un enfant sans travail) par contre je ne me suis pas réendetté. Ma question est la suivante puis-je bénéficier d'une procédure de rétablissement personnel pour ces 2 dettes ou uniquement à la fin du moratoire de toutes les dettes?. Si la procédure de rétablissement se met en place, quels sont les biens non indispensables qui peuvent faire partie de la liquidation judiciaire? Merci